

dfi analyse

Coopération franco-allemande 2.0 ?
- page 1

dfi information

Galerie de fotos de la XXXV^e Conférence annuelle du dfi - page 3

La contestation politique en France
- page 6

Perplexité et ambiance mitigée après les élections européennes - page 7

Étude sur le programme de mobilité de l'OFAJ - page 8

« Sigmaringen. Une autre histoire franco-allemande » - page 9

dfi service

L'Université franco-allemande a 20 ans - page 10

Les dernières nominations au sein de l'UFA - page 10

Coopération franco-allemande 2.0 ?

La Conférence annuelle du dfi sous le signe des deux nouveaux accords entre l'Allemagne et la France – le Traité d'Aix-la-Chapelle et l'Accord parlementaire franco-allemand



Wolfgang Schäuble, Président du Bundestag, à la Conférence annuelle du dfi. Source : Werner Kuhnle.

dfi analyse Compte tenu des nombreuses dissensions entre les gouvernements français et allemand (concernant le gazoduc Nord Stream, l'élection de la présidente de la Commission européenne, etc), l'on a déjà quasiment oublié l'essentiel : l'Allemagne et la France ont posé en 2019 de nouvelles bases contractuelles essentielles pour leur coopération.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier, est venu compléter le Traité de l'Élysée datant de 1963, afin de mieux prendre en compte l'évolution des conditions-cadres au XXI^{ème} siècle. Il convient d'intensifier la coopération sur les questions de défense, de mieux coordonner la lutte contre le terrorisme et la criminalité, se créer un espace économique commun et enfin de renforcer les relations avec le continent africain.

La principale innovation concerne cependant la coopération entre les parlements des deux pays. Pour la première fois dans l'histoire de la France et de l'Allemagne, l'on assistera à une coopération de grande ampleur entre les deux parlements :

« La coopération convenue par accord entre l'Assemblée nationale et le Bundestag constitue une réponse adaptée aux défis actuels. Nos deux

nations en sont du reste capables, puisqu'elles peuvent profiter de l'expérience d'une coopération amicale qui dure depuis plusieurs décennies. Le point de vue sera donc dorénavant élargi à Paris comme à Berlin, dans tous les domaines où cela est nécessaire et possible, et complété par celui d'un pays ami. Nous agissons ainsi tout en connaissant les différences de tradition en matière de Constitution, en sachant que le contexte juridique n'est pas comparable, et en étant conscient de la différence de poids que les Constitutions confèrent aux parlements en Allemagne et en France. »

C'est ainsi que s'exprimait le président du Bundestag Wolfgang Schäuble - qui a élaboré avec un groupe de députés allemands et français le nouveau traité - dans le cadre d'une matinée le 29 juin, à laquelle assistait plus de 600 invités de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg. Les députés Nils Schmid et Christophe Arend ainsi que le sénateur Jean-Marie Bockel ont discuté sous la direction de Frank Baasner les perspectives de la coopération parlementaire. Un objectif concret était de coordonner le travail des comités d'experts à l'Assemblée nationale et au Bundestag en vue d'harmoniser la mise en œuvre des directives européennes. Wolfgang Schäuble a reçu de vifs applaudissements spontanés pour son discours

Suite de la page 1

mais aussi à plusieurs reprises durant le débat pour son plaidoyer engagé en faveur de nouvelles initiatives européennes.

Cette grande manifestation était précédée d'une journée de colloque lors de laquelle le Traité d'Aix-la-Chapelle a été soumis à un examen critique. Que peut-on attendre de façon réaliste des innovations mises en place ? Quels éventuels conflits se cachent derrière les formulations du traité ? Les discussions ont tourné principalement autour de quatre thèmes : l'espace économique franco-allemand annoncé, la question de la coopération dans le domaine de la défense, la coopération transfrontalière et la coopération au niveau communal.

Comment faut-il s'imaginer au sein du marché unique le rôle particulier du couple franco-allemand ? Du point de vue des représentants du monde économique, qui apportent leur expertise à la discussion, il s'agit avant tout d'unifier les dispositions administratives et d'ajuster progressivement la fiscalisation et les normes sociales. Il va de soi qu'il ne peut s'agir là que de perspectives à long terme. Mais par exemple, pour ce qui est des réglementations concernant les directives sur les travailleurs détachés, qui nécessitent chaque fois que quelqu'un veut travailler dans le pays voisin une charge de travail administratif franchement absurde, des simplifications franco-allemandes pourraient créer une certaine pression au niveau européen. Le thème de l'espace économique commun, qui est visiblement devenu une priorité du côté français, doit lancer une dynamique et inspirer le reste de la zone euro et de l'UE.

Le second domaine pour lequel le Traité d'Aix-la-Chapelle lance des déclarations d'une grande portée est celui de la défense européenne. Les efforts pour renforcer la capacité de défense européenne commune remontent à plus de soixante ans en arrière et n'ont toujours pas abouti. Une chose est sûre : avec la brigade franco-allemande et avec les Groupements tactiques de l'Union européenne, il existe des instruments qui peuvent former le noyau d'une coopération intensive en matière de défense. Rapidement, lors des débats, il est cependant apparu clairement que les principes radicalement différents du droit constitutionnel posaient des limites strictes à l'action militaire commune. Alors que le président français peut ordonner l'intervention des forces militaires et n'est tenu d'en informer le Parlement que dans un second temps, le Bundestag a le dernier mot dans l'intervention de l'armée. Néanmoins, ce que montre par exemple l'intervention au Mali, l'armée allemande peut dans les faits parfaitement apporter son soutien à l'armée française. L'on peut quasiment partir du principe – et les intervenants se sont vite rejoints sur ce point – que rien ne laisse présager un quelconque



Le public à la Conférence annuelle du dfi. Source : Werner Kuhnle.

changement des conditions cadres dans un futur proche. Ainsi, l'accent sera-t-il mis plus fortement dans les prochains temps sur la formation commune de capacités de commandement, avec l'objectif à long terme de développer une culture stratégique commune. Il existe davantage de marge de manœuvre, du moins en théorie, dans la coopération industrielle, où l'on s'est mis d'accord sur de grands projets d'armement. Mais là aussi, il subsiste de grands obstacles, notamment sur la question des règles et des conditions touchant à l'exportation d'armes.

Les habitants des régions frontalières espèrent beaucoup de ces nouvelles bases contractuelles. Des projets communs doivent pouvoir être réalisés de façon plus simple grâce aux possibilités offertes par les clauses d'expérimentation – par exemple dans le domaine des infrastructures de transport ou des crèches communes. Qu'il y ait là une véritable chance à saisir, le député lorrain Christophe Arend et le président du Landtag de la Sarre Stephan Toscani en sont tous les deux convaincus. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'avec le temps que l'on verra dans quelle mesure cela permettra réellement de simplifier les procédures et d'accélérer les processus d'intégration. Les attentes des citoyens concernés sont grandes – il conviendra de faire surtout attention à ce que ces attentes positives ne soient pas complètement déçues par la lenteur et les hésitations administratives et politiques.

Par ailleurs, l'on notera que le niveau communal trouve dans le Traité d'Aix-la-Chapelle une reconnaissance particulière – pour la première fois, ce niveau essentiel de la coopération franco-allemande est nommé explicitement et valorisé dans le texte d'un traité. « La coopération franco-allemande se déroule à des niveaux très divers et il est temps que cela soit aussi reconnu dans un traité », souligne le maire de Cologne Andreas Wolter, qui préside le comité franco-allemand au Conseil des communes et régions d'Europe. « Les activités variées des jumelages, qui sont plus de 2 000, sont inséparables des relations étroites

entre nos deux pays », rappelle Margarete Mehdorn, présidente de la Fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe, « elles ont un rôle stabilisateur lorsque les choses ne vont pas très bien sur le plan politique ». Dorénavant elles pourront être financées, à l'instar d'autres initiatives émanant de la société civile, par un fonds commun destiné aux citoyens. Ici aussi, il convient de ne pas décevoir les attentes par une action trop lente ou hésitante.

C'est ici qu'apparaît l'importance de l'Accord parlementaire. En effet, l'une des fonctions de ce nouveau comité consistera à vérifier que soient bien mises en pratique les déclarations d'intention des gouvernements. Bien trop souvent, de bons projets ont été annoncés, mais ils ont rapidement disparu dans les tiroirs des bureaux de l'administration. Les députés doivent rendre des comptes à leurs électeurs, et les gouvernements doivent de leur côté rendre des comptes aux parlements. Sur cette nouvelle voie, l'on pourrait parvenir à des améliorations concrètes sur certains points décisifs.

L'ancien ministre-président du Bade-Wurtemberg, Erwin Teufel, a rappelé dans son mot de bienvenue à la matinée avec Wolfgang Schäuble que le temps presse et que de nombreux citoyens et citoyennes attendent qu'aux annonces faites dans les traités succèdent des projets politiques concrets. La force des relations franco-allemandes tient précisément au double ancrage au sein de la société d'une part et dans les institutions démocratiques d'autre part. Cette conviction marque de son empreinte depuis plus de 70 ans le travail de l'Institut franco-allemand. Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman, partenaire cette année de la Conférence annuelle, a réaffirmé l'importance toute particulière accordée en France, malgré toutes les divergences d'opinion, à la coopération franco-allemande.

Frank Baasner ► baasner@dfi.de
(voir aussi les galeries de photos aux pages 3 à 5.)